



**DECISION N° 113 - - MBPE/DGD du 13 OCT 2023**

**Portant nomination des membres du Comité d'audit et de gestion des risques de la  
Direction Générale des Douanes**

**LE DIRECTEUR GENERAL DES DOUANES,**

- Vu la Constitution ;
- Vu la Directive n° 1/2009/CM/UEMOA du 27 mars 2009, portant Code de transparence dans la gestion des Finances Publiques au sein de l'UEMOA ;
- Vu la loi organique n°2014-33 du 05 juin 2014 relative aux lois de finances ;
- Vu la loi organique n°2014-337 du 05 juin 2014 portant Code de transparence dans la gestion des Finances Publiques ;
- Vu la loi n° 64-291 du 1<sup>er</sup> août 1964 portant Code des Douanes ;
- Vu la loi n°92-570 du 11 septembre 1992 portant Statut Général de la Fonction Publique ;
- Vu le décret n°2021-800 du 08 décembre 2021 portant organisation du Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat ;
- Vu le décret n°2022- 269 du 19 avril 2022 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu le décret n°2022-270 du 20 avril 2022 portant nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu le décret n°2022-301 du 04 mai 2022 portant attribution des membres du Gouvernement ;
- Vu le décret n°2020-83 du 15 janvier 2020 portant nomination du Directeur Général des Douanes ;
- Vu le décret n°2021-977 du 28 décembre 2021 portant promotion du Général DA Pierre Alphonse au grade d'Inspecteur Général des Douanes ;
- Vu l'arrêté n°360 du 29 mai 2017 portant délégation de signature au Directeur Général des Douanes ;



- Vu la Charte de l'Audit interne de la Direction Générale des Douanes ;
- Vu la décision n°115/MPMB/DGD du 16 décembre 2014 portant Code d'Ethique et de Déontologie des Agents des Douanes ;
- Vu la décision N°202/MBPE/DGD du 29 Novembre 2022 instituant et organisant un système de contrôle interne basé sur le référentiel COSO 2013 à la Direction Générale des Douanes, dite charte du contrôle interne ;
- Vu la décision N° 112/MBPE/DGD/du 12 octobre 2023, portant création, composition, attributions et fonctionnement du Comité d'audit et de gestion des risques de la Direction Générale des Douanes ;

Considérant les nécessités de service,

## D E C I D E

**Article 1<sup>er</sup>** : Sont nommés membres du Comité d'Audit et de Gestion des Risques de la Direction Générale des Douanes, les fonctionnaires des Douanes dont les noms suivent :

- **Col. BOUAGBA Brice (Mle 234 798 C)**, Administrateur Général des Services Financiers, Inspecteur Général des Services Douaniers ;
- **Col. YOMAN Hortense Epouse YAO N'DRE (Mle 231 719 H)**, Administrateur Général des Services Financiers, Conseiller Spécial du Directeur Général des Douanes ;
- **Col. AKE Aboa Barthélémy Léopold (Mle 245 137 Y)**, Administrateur en Chef des Services Financiers, Conseiller Technique du Directeur Général des Douanes, chargé du suivi des Réformes et de la Modernisation ;
- **Monsieur ZEHÉRO Bi Bolou Ernest (246 452-D)**, Ingénieur Principal d'Informatique, Conseiller Technique du Directeur Général des Douanes ;
- **Monsieur KAHOU Bi Zah Alphonse (Mle 278 868 W)**, Ingénieur Principal Statistique Economie, Inspecteur des Services Douaniers ;
- **Col. ADOU Adingra Remy (Mle 229 739 K)**, Administrateur en Chef des Services Financiers, Chef de Division de l'Audit interne ;

**Article 2** : L'Inspecteur Général des Services Douaniers est chargé de l'application de la présente décision qui prend effet à compter de sa date de signature.

**AMPLIATIONS :**

DGD	1
DGA	2
IGD	1
Toutes Directions Douanes	22
Intéressés	7


  
 LE DIRECTEUR GENERAL  
 Le Directeur  
 Général  
**Général DA Pierre A.**  
*Commandeur de l'Ordre National*

